

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CCAS DE PIOLENC**

Numéro SIRET : **26840287200017**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ORANGE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : C.C.A.S. M14**

**ANNEE 2018**

# SOMMAIRE

.....

	<b>I - Informations générales</b>
p. 2	Informations statistiques, fiscales et financières
p. 3	Modalités de vote du budget
	<b>II - Présentation générale du budget</b>
p. 4	A1-Vue d'ensemble
p. 5	A2-Section de fonctionnement - Chapitres
Néant	A3-Section d'investissement - Chapitres
p. 6	B1-Balance générale du budget-Dépenses
p. 7	B2-Balance générale du budget-Recettes
	<b>III - Vote du budget</b>
p. 8	A1-Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p. 9	A2-Section de fonctionnement - Détail des recettes
Néant	B1-Section d'investissement - Détail des dépenses
Néant	B2-Section d'investissement - Détail des recettes
Néant	B3-Détail des chapitres d'opération d'équipement

<b>IV - ANNEXES</b>		Joint	Sans objet
	<b>A-Eléments du bilan</b>		
p. 10/12	A1-Eléments du bilan - Présentation croisée par fonction	x	
p.13/14	A1.1-Présentation croisée par fonction- Détail fonctionnement	x	
	A1.2-Présentation croisée par fonction- Détail Investissement		x
	A2.1 à A2.9-Etat de la Dette		x
	A3-Eléments du bilan-Méthodes utilisées pour les amortissements		x
	A4-Etat des provisions		x
	A5-Etalement des provisions		x
	A6.1-Equilibres des opérations financières-Dépenses		x
	A6.2-Equilibres des opérations financières-Recettes		x
	A7.21/A7.22-Etat de ventilation des services assujettis à la TVA		x
	A7.31/A7.32-Etat de la répartition TEOM		x
	A8-Etat des charges transférées		x
	A9-Détail des opérations pour le compte de tiers		x
	A10.1 à A10.5- Variation du patrimoine		x
	A11-Etat des travaux en régie		x
	A12-Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		x
	<b>B-Engagements hors bilan</b>		x
	B1.1-Engagements hors bilan-Etat des emprunts garantis		x
	B1.2-Calcul du ratio d'endettement		x
	B1.3-Etat des contrats de crédit bail		x
	B1.4-Etat des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5-B1.6-Engagements donnés/reçus		x
	B1.7-Listes des concours attribués à des tiers		x
	B2.1/B2.2-AP/CP-AE/CP		x
	B3-Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		x
	<b>C-Autres éléments d'information</b>		
p. 15/16	C1.1-Autres éléments d'informations-Etat du personnel	x	
	C1.2-Action de formation des élus		x
	C2-Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		x
	C3.1-Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		x
	C3.2-Liste des organismes des établissements publics créés		x
	C3.3-Liste des services individualisés dans un budget annexe		x
	C3.4-Services assujettis à la TVA		x
	C3.5- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		x
	C3.6-Identification des flux croisés		x
	<b>D-Décisions en matière de taux de CD-Arrêtés et signatures</b>		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		x
p. 17	D2-Arrêté et signatures	x	

<b>Code INSEE</b> 84091	<b>CCAS DE PIOLENC</b> C.C.A.S. M14	<b>BP</b> 2018
----------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 184
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	55
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	4,82	935,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	479,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	3,51	1 116,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	295,00
5	Encours de dette/population	0,00	843,00
6	DGF/population	0,00	151,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,40%	56,69%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	137,42%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

⚠ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.
- V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 000,00	18 192,81

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 6 807,19

= = =

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	25 000,00	25 000,00
--	--	-----------	-----------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

= = =

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
--	---	--	--

## TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	25 000,00	25 000,00
--	---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	9 100,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	14 800,00	0,00	14 900,00	14 900,00	14 900,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

25 000,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	156,36	0,00	654,81	654,81	654,81
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	19 272,00	0,00	17 488,00	17 488,00	17 488,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 428,36</b>	<b>0,00</b>	<b>18 142,81</b>	<b>18 142,81</b>	<b>18 142,81</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	50,00	50,00	50,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 428,36</b>	<b>0,00</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 428,36</b>	<b>0,00</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

6 807,19

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

25 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00		100,00
65	Autres charges de gestion courante	14 900,00		14 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 000,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	654,81		654,81
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	17 488,00		17 488,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	50,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>18 192,81</b>	<b>0,00</b>	<b>18 192,81</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 6 807,19

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 25 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du Conseil d'Administration (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 100,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
60623	Alimentation		100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00	300,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 100,00	1 100,00
61558	Autres biens mobiliers		400,00	400,00
6156	Maintenance	100,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 200,00	7 500,00	7 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100,00	100,00	100,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>14 800,00</b>	<b>14 900,00</b>	<b>14 900,00</b>
6558	Autres contributions obligatoires	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6561	Secours d'urgence	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6562	Aides	7 500,00	7 600,00	7 600,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>24 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>24 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>24 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER 2017 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote du Conseil d'Administration (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	156,36	654,81	654,81
7031	Concessions dans les cimetières	156,36	654,81	654,81
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	19 272,00	17 488,00	17 488,00
7473	Départements	572,00	488,00	488,00
7474	Communes	18 700,00	17 000,00	17 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>19 428,36</b>	<b>18 142,81</b>	<b>18 142,81</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		50,00	50,00
7713	Libéralités reçues		50,00	50,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>19 428,36</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>19 428,36</b>	<b>18 192,81</b>	<b>18 192,81</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 807,19
---	----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 000,00</b>
--	------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	--------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## FONCTIONNEMENT

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	18 192,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 192,81
RAR N-1 et reports	0,00	6 807,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 807,19
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	<b>Dépenses réelles</b>	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
60623	Alimentation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6135	Locations mobilières	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6156	Maintenance	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
<b>RECETTES</b>													
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	<b>Recettes réelles</b>	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	0,00	6 807,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 807,19
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	6 807,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 807,19
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	0,00	654,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,81
7031	Concessions dans les cimetières	0,00	654,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,81
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	0,00	17 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 488,00
7473	Départements	0,00	488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,00
7474	Communes	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
7713	Libéralités reçues	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

IV

A1

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>6 100,00</b>	<b>6 100,00</b>
Dépenses de l'exercice	6 100,00	6 100,00
011 Charges à caractère général	2 500,00	2 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	100,00	100,00
65 Autres charges de gestion courante	3 500,00	3 500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
Recettes de l'exercice	18 192,81	18 192,81
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	654,81	654,81
74 Dotations, subventions et participations	17 488,00	17 488,00
77 Produits exceptionnels	50,00	50,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>6 807,19</b>	<b>6 807,19</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	6 807,19	6 807,19

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

## FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	523 Actions en faveur des personnes en	524 Autres services	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>11 400,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>18 900,00</b>
Dépenses de l'exercice	11 400,00	7 500,00	18 900,00
011 Charges à caractère général	0,00	7 500,00	7 500,00
65 Autres charges de gestion courante	11 400,00	0,00	11 400,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 523		Sous-fonction 524
	5234 Aidés aux personnes	5240 Services communs	
<b>CHAPITRES</b>			
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>11 400,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>18 900,00</b>
Dépenses de l'exercice	11 400,00	7 500,00	18 900,00
011 Charges à caractère général	0,00	7 500,00	7 500,00
65 Autres charges de gestion courante	11 400,00	0,00	11 400,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		1	0	1	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivaient temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Cultural.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : emplois de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-593 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

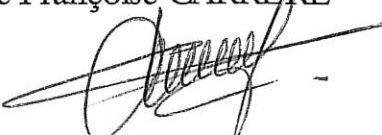



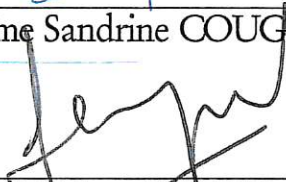
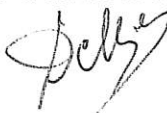
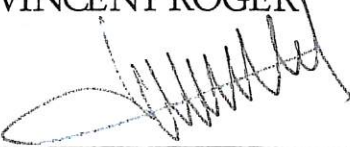
# Conseil d'administration du CCAS

Séance du 12 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur Louis DRIEY.

Arrêté de signatures valant approbation du Budget Primitif 2018

Les membres de la Commission du CCAS

M. Louis DRIEY, Président	Mme Françoise CARRERE 
Mme Brigitte MACHARD 	Mme Chantal COUDERC 
M. Serge CHARLOT 	Mme Georgette VELLA
Mme Sandrine COUGUL 	Mme Odette DELHOME 
M. Jean BISSET	M. VINCENT ROGER 
M. Georges BOUTINOT	

A Piolenc, le 12 Avril 2018